

ANNEXE N°24 :

Le registre dématérialisé

VIGGIANELLO : projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux

Du 26 Novembre 2018 au 09 Janvier 2019

Observation n°1

Déposée le 27 Novembre 2018 à 10:00

Par GUINET BRUNO

20113 olmeto

Observation:

Je suis totalement contre le projet . Pour deux raisons:

- c'est l'assurance de polluer le golf et les terrains avoisinants par infiltration
- les routes existantes ne permettent pas le passage des camions.

Si nos élus veulent des décharges ils n'ont qu'à les mettre près de leur lieu de vie.

Enfin pour assurer une bonne gestion il faut que ces décharges soient gérés par les services publics et non par des particuliers qui sont à la merci de toutes les pressions(morales et surtout financières).

Observation n°2

Déposée le 02 Janvier 2019 à 16:11

Par Anonyme

Observation:

avec un commissaire enquêteur aux ordres c'est couru d'avance que le résultat sera favorable et que pour ca il se fera bien gracement payé

Observation n°3

Déposée le 08 Janvier 2019 à 00:22

Par Anonyme

Observation:

Il est des sujets plus simples à aborder que celui des déchets, en corse et plus particulièrement dans le golfe du Valincu.

D'une part la nécessité de trouver un exutoire aux déchets de l'île (et non pas de la micro région comme certains veulent laisser penser), pour palier l'incompétence, l'irresponsabilité des élus des autres bassins, voir pire, la volonté affichée de trahir leurs responsabilités pour salir chez le voisin au profit de son propre territoire.

La vision affairiste d'un prestataire du syvadec qui joue contre son village et ses concitoyens au profit de ses intérêts personnels. (et je ne m'etendrai pas sur ses pseudo gilets jaunes téléguidés)

Un syvadec enfin qui, n'ayant rien anticipé, décide de creuser un peu plus profond le déversoir des déchets et des désillusions des proprianais et des riverains du centre d'enfouissement.

D'autre part, peu de choses...

Des riverains qui subissent les nuisances olfactives, diesels, sonores; des passages répétés des camions.

Un golfe touristique à l'air vicié par les émanations d'une mega décharge.

Une unité de stockage aux multiples accidents, et à la pollution avérée qu'on prolonge par défaut, laissant planer le risque de porter définitivement atteinte à la seule nappe phréatique alimentant entre 6000 et 20000 personnes selon les saisons.

On tente donc de la prolonger encore, après de multiples tours de passe passe administratifs qui ont fait de cet soi disant "éco pôle" un monstre environnemental.

Alors bien sûr, on peut tenter de minorer les problèmes, l'agriculture: pas trop grave, les risques routiers: contrôles accrus, le risque aviaire: à surveiller, la nappe phréatique: aucun risque (comme il était dit dès le départ...).

Mais qui se portera responsable le jour où un accident routier, environnemental, sanitaire ou même aérien surviendra, vers qui nous retournerons nous ?

Ou bien, on peut apprécier les efforts faits depuis des années par notre bassin de vie, et considérer qu'il est temps pour nous de passer la main, de tourner la page et de ne pas répondre à l'urgence par un énième sacrifice.

Je suis évidemment contre ce projet d'extension.

Comme moi, une majorité de proprianais qui n'osent s'exprimer par peur de représailles, y sont opposés.

Je le disais en préambule, il y a dans la région des sujets plus simples à traiter. Le fiasco de la dernière réunion publique en atteste, le climat de la précédente fait jurisprudence.

Des solutions alternatives existent, elles ne demandent que du volontarisme politique. Et je sais pouvoir compter sur l'état pour ne pas tomber dans le piège des calculs politiques et affairistes qui décident de ruiner la vie de citoyens qui n'ont que peu de moyens de se faire entendre.

Cordialement.

Observation n°4

Déposée le 09 Janvier 2019 à 11:53

Par Mairie de Vighjaneddu ...

00, PLACE DE LA MAIRIE

20110 VIGGIANELLO

Observation:

02+\-212003495-20190106-6 1 2019 1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01201

Notification : 06/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

CANTON D'OLMETO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIGGIANELLO

Séance du 6 janvier 2019

L'an deux mil dix-huit le 6 janvier 2019 à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph PUCCI

Date de la convocation : 28 décembre 2018.

Etaient présents .

Joseph PUCCI Marie Noëlle SGRO

PERENEY Jean ;

Marguerite COLOMBANI

DUVAL Jean Louis.

Jean Claude LANFRANCHI

Mireille LANFRANCHI

Jean Antoine MONDOLONI

ANTONINI Stéphane

Etaient présents par procuration :

Vincent COLONNA D'ISTRIA

MORAZZANI Madeleine

Etaient absents :

Laetitia BENETTI

Marie Antoinette FADDA

Jean Dominique LANFRANCHI

Madame Mireille LANFRANCHI a été désignée à l'unanimité des membres présents pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées.

Le Maire expose à ses conseillers :

Vu l'arrêté n a 2A-2018-10-22-001 du 22 octobre 2018 portant ouverture d'une enquête publique relative

La demande d'autorisation environnementale d'augmentation globale de capacité de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Viggianello, lieu-dit « Teparella » pour une quantité de 223 500 tonnes, pour une durée maximale de quatre ans, soit l'accueil au maximum de 110 000 tonnes par an ;

La demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains situés autour de la zone d'exploitation de l'installation de déchets non dangereux ; présentée par le syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC).

1. Considérant les remarques et interrogations de l'ARS dans son courrier du 01/02/2018 notamment en ce qui concerne :

« La capacité des barrières d'étanchéité active et passive à assurer, en fond de fouille, leurs rôles de drainage des lixiviats et d'imperméabilisation vis-à-vis des remontées de nappe phréatique. »

Sachant que « le site avait vocation à recevoir 440 000 tonnes et pourrait en recevoir 687 500 »

« Le signalement faisant état d'une contamination des eaux souterraines par des lixiviats provenant du centre d'enfouissement , rappelé dans un courrier du 19 août 2016, pouvant « impacter irrémédiablement la qualité des eaux du champ captant de la nappe du Rizzanesi, situé sur la rive droite en aval du pont de « Rena Bianca ». Ces ressources assurent l'alimentation en eau de consommation

des localités de Propriano et Viggianello, soit une population permanente de 4 200 usagers. »

Les préconisations de l'ARS pour encadrer les rejets dans le cours d'eau Vetricelli et les interdire en période d'assec du cours d'eau, ainsi que du 1er mai au 31 octobre

L'estimation des rejets de biogaz dont les volumes, sur une période relativement courte, nous interpellent.

Les nuisances olfactives

L'envol de déchets

L'insuffisance de la limitation des casiers en activité

La présence sur le site de déchets dangereux

et considérant que les réponses apportées à ces interrogations ne sont pas en mesure de garantir l'absence de risque pour la santé des populations

2 Considérant les recommandations de l'INAO pour :

- Respecter les dispositions prévues sur « le dimensionnement du système d'étanchéité du fond et des flancs de casier qui doit être adapté à la nouvelle capacité du site ; l'envol des déchets légers... »

Alors qu'il est impossible matériellement d'intervenir sur le système d'étanchéité du fond de casier pour l'adapter aux nouveaux volumes, sauf à déterrer tous les déchets enfouis depuis le démarrage de l'activité

3 Considérant les préconisations de la Direction générale de l'Aviation civile pour « une phase d'expérimentation » et les mesures d'accompagnement associées, dans son courrier du 27/06/2018, soit :

Rappel de la norme internationale en matière de périmètre de protection des aérodromes, soit un rayon de 13 km pour couvrir le risque généré par les oiseaux

Rappel de la norme européenne qui suggère que l'exploitant de l'aérodrome mette en place un programme d'évaluation des risques dans un périmètre de 13 km

Rappel de la norme nationale :

Il est rappelé la Recommandation 8 : « la mission recommande d'intégrer dans la réglementation l'exigence selon laquelle les projets d'ISDND situés près des aéroports commerciaux doivent être à l'extérieur d'un rectangle ayant comme centre la piste de l'aéroport, comme largeur 8 kms et comme longueur 26 kms à laquelle s'ajoute la longueur de la piste. »

Il est rappelé que certains projets, « par les caractéristiques de leur site d'implantation, accroissent le risque aviaire » et « qu'il convient par conséquent de dissuader les porteurs éventuels de ces initiatives d'engager des études coûteuses pour des projets qui ne peuvent en aucun cas prospérer. Il s'agit des projets situés dans la zone primaire correspondant à un rectangle dont l'axe de piste est le centre et à moins de 4 kms en latéral de cet axe ou à moins de 13 kms en longueur des extrémités des pistes. »

L'analyse du dossier Etude de maîtrise du péril aviaire fait état d'un péril constant. L'information actuelle est « Risque aviaire important ». « L'absence de notifications d'incidents n'indique pas l'absence de danger. » La DGAC considère le danger comme important.

La périodicité du recouvrement des déchets avec la terre ne suffit pas à garantir l'attractivité.

Au dire du pétitionnaire le taux de fréquentation de l'aérodrome est limité. Cette conclusion ne tient pas compte du projet de développement de l'aérodrome et de sa forte attractivité autour du parachutage, surtout de mai à septembre, période critique où les tonnages de déchets sont les plus importants.

« Enfin il convient de se poser la question des dérogations aux quantités maximales accordées par l'Etat, au regard du risque aviaire. »

Il est fait état d'une jurisprudence où « la création d'une situation potentiellement dangereuse (CET à proximité d'un aérodrome) a Justifié que soit recherchée la responsabilité de l'Etat.

Compte tenu de l'analyse de l'étude de sécurité risque aviaire la Direction de la Sécurité de l'Aviation civile confirme que le projet aura un impact négatif sur l'exploitation de l'aérodrome.

Sachant que l'ISDND est situé à 4 km à vol d'oiseau de l'aérodrome, qu'il est constaté sur le site une augmentation importante de la population aviaire, empruntant matin et soir le couloir de passage des avions, le péril nous semble très élevé et peut, selon les conclusions de la DGAC, entraîner la restriction ou la suspension de l'activité aéronautique.

4 Considérant que :

- La route d'accès au site n'est pas adaptée au trafic actuel des camions en terme de nombre et de tonnages : forte déclivité, route étroite, virages en épingle, accès utilisé par les riverains...
- Le trafic augmente considérablement le risque d'accidents sur le tronçon qui conduit de la T40 au site.
- Les études portent sur le trafic de la T40 mais pas sur le tronçon concerné.
- La route d'accès appartient à la CCSVT et majoritairement à des propriétaires privés.

D'autre part, à la question écrite n° 16077 DIJ 30/04/2015 concernant la police du Maire sur une voie privée ouverte à la circulation, le Ministère de l'intérieur apporte la réponse suivante (publiée dans le JO Sénat du 04/08/2016 - page 3425) :

« L'ouverture à la circulation publique d'une voie privée entraîne sur cette voie l'exercice des pouvoirs de police du maire. Leur entretien incombe aux propriétaires des voies, même si la commune peut contribuer, en vertu de l'intérêt général, aux dépenses d'entretien des voies privées, lorsque ces voies sont ouvertes à la circulation publique par leurs propriétaires ... Ainsi, l'inaction de l'autorité de police sur une voie privée ouverte à la circulation publique, en l'espèce l'absence de signalisation et d'éclairage nécessaire pour signaler une palissade, est de nature à engager la responsabilité de la commune en cas d'accident survenu à un tiers (CE, 8 mai 1953, commune de Maisons-Laffitte). »

Le risque d'accident (pour les riverains, les porteurs de déchets privés, les agents affectés à la collecte...) dû à l'augmentation trop importante du trafic des camions et leur emprise sur une route inadaptée, serait donc de nature à engager la responsabilité du Maire.

Pour ces raisons :

Considérant que :

- Les réserves émises par l'ARS, l'INAO, la DGAC (bien qu'ayant donné un avis non défavorable), confirment nos inquiétudes : risques de contamination de l'eau, impacts négatifs possibles sur le milieu naturel (air, sols, eaux souterraines et superficielles...), risque aviaire important.
- Les réponses apportées par le pétitionnaire ne sont pas de nature à garantir l'absence de risque.
- La responsabilité du Maire est engagée en matière de sécurité
- Selon l'article 2212-2 du CGCT La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. »

Après en avoir délibéré, le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur l'avis à porter sur l'enquête publique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis défavorable.

Le Maire

PUCCI Joseph

Observation n°5

Déposée le 09 Janvier 2019 à 14:58

Par Anonyme

Observation:

Residant sur PROPRIANO je suis contre l extension.

Les odeurs sont intenable sur PROPRIANO depuis 2015. 110 000 tonnes generent des nuisances olfactive insoutenable. Aucune bache n est prevue, aucun traitement des odeurs, aucune étude sur les nuisances olfactive n a été réalisée ou prevue dans le temps a la charge du Syvadec

Aucune etude pour accueillir ce surplus n a été réalisée par le Syvadec.

La route d acces est trop étroite pour accueillir les camions.

Le surcout pour l export dénoncé par les gilets jaunes est risible. Pourquoi ne denoncent ils pas le surcoût lié a l acheminement des dechets sur Viggianello depuis toute la Corse ? A oui c est vrai que le représentant est le beau pere du gerant exploitant la décharge.

Observation n°6

Déposée le 09 Janvier 2019 à 15:01

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre le projet car

- les nuisances olfactives sont intenable et intenses à PROPRIANO et cela à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit.
- le risque aviaire existe pour l'aérodrome qui est situé à même pas 5 km du nouveau projet.

Le nombre d'oiseaux est très important (Surtout le matin).

- la route d'accès est trop étroite. Il est impossible à certains endroits de se croiser pour 2 camions.
-

Observation n°7

Déposée le 09 Janvier 2019 à 15:34

Par Anonyme

Observation:

Aujourd'hui on ne peut pas être pour ce projet. Les risques sont trop importants pour ne pas les prendre en considération:

-En effet, le risque aérien est à prendre très au sérieux et a été mit en avant par la Direction Générale de l'aviation civile (cf observation numéro 4).

-Concernant les risques routiers il suffit d'emprunter la route d'accès pour se rendre sur la zone de stockage. Deux voitures on déjà dû mal à se croiser... De plus, le trafic routier est très important de juin à septembre et les allers retours journaliers incessant de camions ne vont faire qu'augmenter le risque de voir les accidents mortels se multiplier. Il faut aussi prendre en compte les nombreux villages traversés comme Olmeto ne sont pas conçus pour un trafic aussi important et en souffre déjà maintenant.

-Il faut également penser aux nuisances olfactives que doivent subir les nombreuses habitations situé parfois à quelques dizaines de mètres de cette zone. Il faut savoir que pendant la saison estivale les odeurs se sont même sentir au centre ville de Propriano qui est situé à quelques kilomètres à vols d'oiseaux de ce lieu.

-Sur un point de vue écologique le positionnement très rapprochés des nappes phréatiques de Propriano et Viggianello avec cette zone de stockage est également un facteur à ne pas négliger.

Dans les situations d'urgence on prend souvent la mauvaise décision. Il faut bien réfléchir et analyser les différents risques. On pense toujours qu'une catastrophe ne peut jamais arriver près de chez soi..

Cordialement,

Observation n°8

Déposée le 09 Janvier 2019 à 15:41

Par Collectif Valincu Lindu

Lieu dit teparella

20110 Viggianello

Observation:

Veillez trouver ci-joint les observations du collectif Valincu Lindu.

1 document joint.

Le collectif Valincu Lindu.

Extension d'une installation de stockage de déchets non dangereux.

Projet porté par le Syvadec

Le collectif Valincu Lindu représente les riverains du centre de stockage, les habitants de la commune de Viggianello et des communes limitrophes, Propriano, Sartène, Olmeto, ainsi que les villages composant la communauté de communes du sartenais Valincu. 350 membres sont recensés dans le collectif, retraités, actifs, commerçants ou agriculteurs, tous sont soucieux de la préservation de leur cadre de vie et de leur outil de travail.

Observations du collectif concernant le projet d'extension porté par le Syvadec.

1 la gestion des lixiviats

L'extension en projet prolongé l'utilisation d'une installation déjà affectée par une pollution notable. Cette pollution est confirmée par l'étude d'impact du Syvadec (cf. 6.2 résultats suivis analytiques).

Le Syvadec conclut de lui-même à : « une empreinte nette sur les eaux souterraines » Ce projet, sur une durée de 2 ans dans des quantités supérieures en termes de déchets et donc de lixiviats ne fera qu'accroître la conductivité des eaux.

Le collectif rappelle que les champs captants de la communauté de commune sont situés à 1 km en aval du site et la nappe principale dans laquelle ils sont immergés remonte à moins de 500 mètres de l'installation.

2 voies d'accès et trafic routier

Le collectif n'a cessé de mettre en garde le Syvadec et les services de l'état de la dangerosité des voies d'accès immédiates de l'installation. Longest load normal de voir défiler chaque jour des camions articulés sur un chemin communal et en partie privée et traversant une zone résidentielle (lieu dit I vespi). De nombreux incidents se sont déjà produits, heureusement pour l'instant sans gravité, et l'exploitant et le Syvadec ont été contraint de réparer clôtures, murs et talus mis à mal par ces véhicules.

En outre ces convois déversent, même bâchés, des lixiviats sur la chaussée. Et trop souvent les riverains constatent l'envol et la perte de déchets qui se retrouvent sur les bas côtés, et dans la végétation de leurs propriétés.

Enfin les villages traversés sur le parcours subissent également ces nuisances et pâtissent du risque accru d'accident.

Toutes les déclarations et bonnes intentions affichées depuis n'ont pas été à même de minimiser ces risques et nuisances.

3 le Risque aviaire

L'aérodrome de Tavarua se situe à moins de 4 km de l'installation. Selon les prescriptions européennes ce type d'installation n'est pas permise dans un périmètre de 8km autour d'une piste d'atterrissage ouvert au public et d'au-delà de 13 km lorsque elle se trouve dans l'axe de la piste, et ce quelque soit le classement de l'aérodrome. C'est le cas de l'installation soumise à instruction.

Bien que n'ayant pas fait l'objet de plaintes ou réclamations, les pilotes fréquentant l'aérodrome de Tavarua ont fait écho d'incidents répétés avec des leucophés nichant sur site et se nourrissant au droit de l'installation. Cela ne peut que nous alerter sur la dangerosité d'une poursuite d'exploitation, considérant que, la population d'oiseaux est notablement sous évaluée dans l'étude d'impact et dans les rapports de la Dgac, et que le Syvadec admet ne pas pouvoir se conformer aux prescriptions de la Dgac.

On peut également noter que la maîtrise du risque aviaire dépend également de mesures actives et passives à prendre par la collectivité de Corse et par l'aérodrome et qu'il n'est pas à ce jour possible si elle seront possible à mettre en œuvre, effective et réellement efficace, et donc que le Syvadec n'est pas en mesure de répondre intégralement à cette maîtrise.

Le collectif sera très attentif à la suite donnée à cette instruction, et nous espérons que la qualité de vie des citoyens du sartenais Valincu déjà fortement dégradée depuis plusieurs années sera considérée, à la hauteur des efforts qu'ils déjà et surtout assez consentis.

Le collectif Valincu Lindu.

Observation n°9

Déposée le 09 Janvier 2019 à 15:58

Par Anonyme

Observation:

Étant habitant de Propriano je ne peux pas être pour ce projet. Je subis chaque matin les odeurs de ces poubelles, je ne peux pas sortir mon linge ni aérer ma maison. Sur certains endroits la route n'est pas adaptée aux camions et que dire de la route d'accès à la décharge qui est très très étroite et deux camions ne peuvent même pas se croiser. La présence de l'aérodrome de Tavoria près de cette zone me laisse craindre le pire avec la présence de nombreux oiseaux dans notre région. Nous avons été assez conciliants en recevant des tonnes et des tonnes de déchets aujourd'hui le site va être plein donnons la chance à un autre projet celui ne peut pas aboutir les risques sont trop importants.
